

DIVERS

Fondation Émile Jouniaux.

[6228]

Résultats du concours quinquennal 1892-1896.

Cette fondation, constituée par l'arrêté royal du 5 octobre 1888, et aux ressources financières de laquelle participe le gouvernement, a pour origine une somme mise à la disposition de l'Association des ingénieurs sortis de l'école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut par M. Jouniaux (Emile-Ch.), agent général des Charbonnages du Nord de Charleroi, le 1^{er} janvier 1886.

Son objet est l'octroi d'un prix (médaille d'or, d'argent ou de bronze) " à tout auteur d'une amélioration ou d'un perfectionnement ayant pour conséquence directe ou indirecte l'accroissement du bien-être et de la sécurité des ouvriers de l'industrie charbonnière „.

Le jury, désigné par arrêté royal du 11 avril 1897, a statué sur les récompenses à accorder pour la période quinquennale 1892-1896.

L'amélioration la plus importante réalisée pendant cette période a été, dans l'opinion du jury, la réduction de l'emploi des explosifs dans les mines grisouteuses ou poussiéreuses. Cet emploi ayant été la cause du plus grand nombre des explosions désastreuses survenues dans ces exploitations, sa suppression, tout au moins dans l'opération du bosseyement ou coupage des voies, a grandement contribué à augmenter la sécurité du travail minier.

Ont obtenu la médaille d'or :

1^o M. LOUIS THOMAS, à Ans, inventeur du *Brise-roches*, appareil qui a permis de supprimer l'emploi des explosifs dans un grand

nombre de cas où cette suppression était précédemment considérée comme irréalisable ;

2° MM. A. et J. FRANÇOIS, à Liège, inventeurs du *Chasse-coins* dont le *Brise-roches* est un perfectionnement ;

3° M. HENRY DURANT, à Bruxelles, inspecteur général des charbonnages patronnés par la Société générale, en récompense des efforts constants faits en vue de l'introduction, dans les mines dont il a l'inspection, de mesures propres à augmenter la sécurité des ouvriers, telle notamment la suppression de l'emploi des explosifs ;

4°-8° Les cinq sociétés charbonnières dont les noms suivent, qui ont réalisé, dans leurs travaux, la suppression de l'emploi des explosifs pour le coupage des voies ; l'une d'entre elles (celle de Marihaye) l'a même étendue à presque toutes les opérations du travail des mines :

A. La Société des *Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons*, à Boussu (mines du Bois de Boussu et de Belle Vue).

Pendant la période 1892-96, les directeurs de cette société ont été successivement : directeurs gérants, M. F. Gilbert et M. A. Dupire ; directeurs des travaux, M. A. Dupire et M. G. Pardon ;

B. La Société du charbonnage de *Fontaine-l'Evêque*, à Fontaine-l'Evêque (mine de Beaulieusart). Les directeurs de cette société, pendant la période considérée, ont été : directeur-gérant, M. A. Grosfils ; directeur des travaux, M. A. Zicot ;

C. La Société de *Marcinelle et Couillet*, à Couillet (mine de Marcinelle-Nord). Les directeurs de ce charbonnage ont été, dans la période 1892-1896 : directeur-gérant, M. E. Mockel ; directeur des travaux, M. N. Evrard ;

D. La Société du charbonnage de *Marihaye*, à Flémalle-Grande. Directeur-gérant, M. M. Dubois, ; directeur des travaux, M. H. Lepage.

E. La Société charbonnière des *Six-Bonnières*, à Seraing. Directeur, M. B. Souheur.

Le jury a reconnu que des efforts sérieux tendant au même but ont été faits aux charbonnages de l'*Agrappe* et de l'*Escouffiaux* (compagnie de Charbonnages belges) et à ceux de *Sacré-Madame*, du *Bois d'Avroy* et de *Cockerill*.
